



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du jeudi 5 juin 2014 à 18h Espace Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Xavier **BOUSSERT** \_ Jean-Marie **BUTIN** \_ Pascal **DURAND** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Marie-Louise **KADOK** \_ Jean **LOPES** \_ Audrey **NORMAND** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Bernard **ROUILLON** \_ Pascal **SCHNEIDER** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Etienne **THIL** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Stéphane **BOEGLIN** (procuration à Bernard **ROUILLON**) \_ Daniel **LAGRANGE**

Date de la convocation : 28 mai 2014  
Date d'affichage : 13 juin 2014  
Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de présents : 15  
Nombre de votants : 16  
Secrétaire de séance : Thierry WEYER

Le président ouvre la séance à 18h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 avril 2014**
2. **Désignation d'un secrétaire de séance**
3. **Délibérations**

N°	Domaine	Objet
2014_ 80	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides mai 2014
2014_ 81	Développement économique	Centre d'activité Ariane – bail commercial
2014_ 82	Développement économique	Centre d'activité Ariane – avenant convention occupation précaire
2014_ 83	Développement économique	Centre d'activité Ariane – avenant bail commercial
2014_ 84	Développement économique	Centre d'activité Ariane – baux commerciaux
2014_ 85	Développement économique	Bâtiment artisanal – bail commercial
2014_ 86	Développement économique	Messein – Mise à disposition de parcelle
2014_ 87	Finances	Admissions en non-valeur
2014_ 88	Administration générale	Acceptation d'indemnités de sinistre
2014_ 89	Commande publique	Aménagement – Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parc d'activités Brabois forestière

## **1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 29 avril 2014**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Thierry WEYER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **3. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2014\_ 80**

**Rapporteur :**

**Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé de l'habitat, logement**

---

**Objet :**

**Habitat - attribution aides mai 2014**

---

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aides isolation thermique
- campagne de ravalement de façade
- programme « habiter mieux »
- COT

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par le comité habitat lors de sa séance du 19 mai 2014.

---

**Le bureau communautaire,**

vu l'avis favorable du comité habitat du 19 mai 2014,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**attribue** les aides conformément aux décisions mentionnées dans les tableaux ci-joints :

Aides instruites au comité habitat du 19 mai 2014

Isolation thermique

Isolation thermique des parois opaques

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Prime proposée	Date instruction	Avis comité habitat	
	Adresse	Types de travaux	Coût total						
	COMMUNE		Coût éligible						
2014 - IT 16	WALTER Sabine	Isolation des combles perdus avec 31,5 cm de laine de roche mise en œuvre par soufflage entre et sur les solives (R = 7 - Conforme CIDD 2014)		2767,96 € TTC	non	non	830,39 €	19/05/2014	favorable
	5, Rue Guillaume Apollinaire								
	54630 RICHARDMENIL								
2014 - IT 17	TALFOURNIER François / CAILLET Céline	Isolation des combles perdus sur 101 m <sup>2</sup> avec 30 cm de ouate de cellulose (après tassement) mise en œuvre par soufflage (R = 7,7 - Conforme CIDD 2014) + Isolation des murs extérieurs avec 18 cm de laine de bois semi-rigide sur 70 m <sup>2</sup> (R = 4,7 - Conforme CIDD 2014)		17707,88 € TTC	non	non	1 000,00 €	19/05/2014	favorable
	25, Rue des Baxarts								
	54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE								
2014 - IT 18	GRILLET Franck	Isolation des combles perdus sur 90 m <sup>2</sup> avec 30 cm de ouate de cellulose mise en œuvre par soufflage (R = 7,5 - Conforme CIDD 2014)		1938,04 € TTC	non	oui	581,41 €	19/05/2014	favorable
	18, Rue de la Libération								
	54230 NEUVES-MAISONS								
2014 - IT 19	PEUCHERET Marie-Louise	Isolation thermique par l'extérieur avec 14 cm de polystyrène expansé collé et chevillé - (R = 3,7 - Conforme CIDD 2014)		46451,65 € TTC	non	non	1 000,00 €	19/05/2014	favorable
	17, Rue Saint Maurice								
	54850 MESSEIN								
2014 - IT 20	PHILIPPS Yoann	Isolation des combles aménagés en bicouche avec 80 mm de laine de roche et 240 mm de laine de verre (R = 8,35 - Conforme CIDD 2014) + Isolation intérieure en bicouche avec 2*100 mm de laine de verre sur façades avant et arrière (R = 5,70 - Conforme CIDD 2014)		5984,16 € TTC	non	non	819,11 €	19/05/2014	favorable
	6, Place de Jarville								
	54630 RICHARDMENIL								
2014 - IT 21	LAMBERT Sandrine et Thierry	Isolation des combles perdus sur 90 m <sup>2</sup> avec 36 cm de laine de roche soufflée (R = 8 - Conforme CIDD 2014)		1605,79 € TTC	non	non	451,14 €	19/05/2014	favorable
	29, Rue Vaillant Couturier								
	54230 NEUVES-MAISONS								
2014 - IT 22	MARTINS Americo	Isolation des combles perdus sur 94 m <sup>2</sup> avec 30 cm de laine de roche mise en œuvre par épannage manuel (R = 8 - Conforme CIDD 2014)		10401,01 € TTC	non	oui	1 000,00 €	19/05/2014	favorable
	27, Rue Jacques Callot								
	54550 BAINVILLE SUR MADON								
2014 - IT 23	MIDON Monique	Isolation thermique par l'extérieur avec 14 cm de polystyrène expansé par fixation mécanique (R = 3,7 - Conforme CIDD 2014)		12900,54 € TTC	oui	non	1 242,31 €	19/05/2014	favorable
	28, Rue de Ceintrey								
	54160 PULLIGNY								
						<b>6 924,36 €</b>			

**Isolation thermique des parois vitrées**

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Éligible FART	Prime proposée	Date instruction	Avis comité habitat	
	Adresse	Types de travaux	Coût total						
	COMMUNE		Coût éligible						
2014 - M 21	<b>BOLOGNA Valérie et Serge</b>	Remplacement de l'intégralité des menuiseries de type bois exotique DV mince d'origine construction par des menuiseries PVC bicolore TV 4-16[WE]-4-16[WE]-4 + installation de volets battants isolants en alu avec âme en polystyrène de 27mm sur 8 ouvertures (Uw = 0,9 ; Sw > 0,3 ; Ud < 1,7 ; ΔR=0,26 - Conforme CIDD 2014)			non	non	500,00 €	19/05/2014	favorable
	222, Rue Jacques Callot		26191,27 € TTC						
	54550 BAINVILLE SUR MADON		<b>26191,27 € TTC</b>						
2014 - M 22	<b>TALFOURNIER François / CAILLET Céline</b>	Remplacement de 5 fenêtres et 1 porte-fenêtre bois DV mince d'origine construction par des menuiseries bois/alu DV 4-20(gaz argon+WE)-4 faible émissivité (Uw = 1,2 ; Sw =0,39 - Conforme CIDD 2014)			non	non	500,00 €	19/05/2014	favorable
	25, Rue des Baxarts		11189,90 € TTC						
	54630 FLAVIGNY SUR MOSELLE		<b>10300,99 € TTC</b>						
2014 - M 23	<b>THISSE Marie-Odile</b>	Remplacement de 6 fenêtres bois DV mince d'origine construction par des menuiseries PVC blanc DV 4-16(gaz argon)-4 (Uw = 1,4 ; Sw =0,39 - Conforme CIDD 2014)			non	non	500,00 €	19/05/2014	favorable
	3, Rue Gabriel Péri		6400,00 € TTC						
	54850 MÉSSEIN		<b>3265,83 € TTC</b>						
2014 - M 24	<b>PHILIPPS Yoann</b>	Remplacement de 5 fenêtres bois SV et 1 porte d'entrée par des menuiseries en PVC blanc DV 4-16(argon+WE)-4 faible émissivité + 3 volets isolants battants PVC chêne doré sur façade avant et 3 volets isolants roulants en alu blanc sur façade arrière (Uw = 1,3 ; Sw > 0,3 ; Ud < 1,7 ; ΔR>0,22 - Conforme CIDD 2014)			non	non	500,00 €	19/05/2014	favorable
	6, Place de Jarville		11399,77 € TTC						
	54630 RICHARDMENIL		<b>8180,47 € TTC</b>						
2014 - M 25	<b>SOUCHON Philippe</b>	Remplacement de 3 fenêtres bois DV par des menuiseries en PVC chêne doré DV 4-16(argon)-4 (Uw = 1,4 ; Sw = 0,36 - Conforme CIDD 2014)			non	oui	500,00 €	19/05/2014	favorable
	14, Rue Gambetta		2182,40 € TTC						
	54230 NEUVES-MAISONS		<b>2182,40 € TTC</b>						
2014 - M 26	<b>DAILLIET Marie-Christine</b>	Installation porte PVC chêne doré + Imposte et partie latérale fixe vitrée - (Ud ≤ 1,7 - Conforme CIDD 2014)			non	non	500,00 €	19/05/2014	favorable
	14, Rue Sencert		2833,73 € TTC						
	54123 VITERNE		<b>2833,73 € TTC</b>						
2014 - M 27	<b>MIDON Monique</b>	Installation porte d'entrée PVC semi-vitrée (teinte gris anthracite) - (Ud = 0,624 - Conforme CIDD 2014)			oui	non	500,00 €	19/05/2014	favorable
	28, Rue de Ceintrey		2967,90 € TTC						
	54160 PULLIGNY		<b>2967,90 € TTC</b>						
						<b>3 500,00 €</b>			

Ravalement de façade

N° dossier	NOM	Travaux		Étude thermique préalable (COT)	Etiquette énergétique	Prime proposée	Date instruction	Avis comité habitat
	Adresse	Types de travaux	Coût total					
	COMMUNE		Coût éligible					
2014 - F 01	SOUCHON Philippe	Travaux subventionnés = sécurité des personnels ; toile en fibre de verre (fourniture, pose, marouflage) ; enduisage ; ajustement des menuiseries et de la rive de toiture sur pignon gauche / Teinte non définie par le propriétaire à l'heure actuelle		Non (Etude thermique CAMEL dans le cadre d'un dossier FART)	E (avant travaux) - C (après travaux)	1 000,00 €	19/05/2014	favorable
	14, Rue Gambetta		25155,74 € TTC					
	54230 NEUVES-MAISONS		13474,82 € TTC					
2014 - F 02	MIDON Monique	Travaux subventionnés = sécurité des personnels ; toile en fibre de verre (fourniture, pose, marouflage) ; lavage haute pression, traitement anti-mousse, ponçage et enduisage ; ajustement des menuiseries / Teinte choisie : identique extension = rose pâle		Oui	D (avant et après travaux)	1 000,00 €	19/05/2014	favorable
	28, Rue de Ceintrey		12900,54 € TTC					
	54160 PULLIGNY		7169,25 € TTC					
						2 000,00 €		

COT

N° dossier	NOM Prénom Adresse Commune	Coût CCMM Participation habitant	Date instruction	Avis comité habitat
COT 2014 _ 17	ROVEA Cédric	484,62 €	19/05/2014	favorable
	39, Beauséjour Cottage			
	54230 NEUVES-MAISONS	242,31 €		

HABITER MIEUX

N° dossier	NOM Prénom Adresse Commune	Travaux		Aide ANAH FART AMO	Date instruction	Montant subvention CCMM	Montant total subventionné	Avis comité habitat
		Types de travaux	Coût total					
			Coût éligible					
2014 - HM 02	MOSQUERA Raquel	Chaudière gaz à condensation		2 526,00 €	19/05/14	500,00 €	5976,00 € (91,6 %)	favorable
	19, Rue Anatole France		6526,19 € TTC	3 500,00 €				
	54230 NEUVES-MAISONS		6526,19 € TTC	550,00 €				

**DÉLIBÉRATION N° 2014\_ 81**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**  
**Centre d'activité Ariane – bail commercial**

La société SODEREC (groupe Crédit Mutuel – cabinet d'étude spécialisé travaux publics) a sollicité la location d'un bureau de 20 m<sup>2</sup> en vue de la délocalisation de leur bureau de Metz suite à une restructuration de l'entreprise et un recentrage des activités.

Le bureau n° 43 peut être proposé après rénovation réalisée par l'APIC.

Le bureau communautaire est invité à approuver le bail commercial.

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le bail commercial conclu avec la société SODEREC à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités ARIANE – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Bureau n° 43
- Surface totale : 20 m<sup>2</sup>
- Loyer : 200.02 € HT mensuels
- Avance sur charges : 50.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 400.04 €

**autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_ 82**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**  
**Centre d'activité Ariane – avenant convention occupation précaire**

---

La société THERMICONSEIL France – Cabinet d'études thermiques - locataire sur 2 niveaux du centre poursuit son développement et sollicite la location d'un bureau supplémentaire de 20 m<sup>2</sup> sur le niveau entièrement rénové lors de la dernière phase de travaux.

Le bureau n° 95 peut être proposé, la surface totale louée par cette entreprise passant à 212 m<sup>2</sup>.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n° 6 à la convention d'occupation précaire.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'avenant n° 6 à la convention d'occupation précaire conclue avec la société THERMICONSEIL FRANCE à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités ARIANE – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Niveau 10 en totalité (147 m<sup>2</sup>) – Niveau 9 bureaux 91-92-95 (65 m<sup>2</sup>)
- Surface totale : 212 m<sup>2</sup>
- Loyer : 1 354.02 € HT mensuels
- Avance sur charges : 530.00 € mensuels

**autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_83

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Centre d'activité Ariane – avenant bail commercial**

---

La société 2B (AADENA) – Diagnostics immobiliers – loue 50 m<sup>2</sup> de bureaux sur le Centre d'Activités Ariane dont 20 m<sup>2</sup> à vocation d'archivage.

Ces 20 m<sup>2</sup> sont désormais destinés aux postes de 2 salariés de l'entreprise qui sollicite donc la location d'un nouveau bureau pour le transfert de ses archives.

Le bureau n° 32 récemment libéré par la société DLSI peut leur être proposé.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n°1 au bail commercial.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'avenant n° 1 au bail commercial conclu avec la société 2B (AADENA) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 pour l'occupation d'un bureau supplémentaire dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités ARIANE – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Bureaux n° 45 – 46 et 32
- Surface totale : 60 m<sup>2</sup>
- Loyer : 440.02 € HT mensuels
- Avance sur charges : 150.00 € mensuels

**autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_84

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Centre d'activité Ariane – baux commerciaux**

---

Les sociétés LORR-ENR et EXP'AIR 54 basées à Tonnoy, ont sollicité la location d'une espace bureaux de 60 m<sup>2</sup> sur le centre.

Ces 2 sociétés bénéficient du même gérant. LORR-ENR réalise et commercialise des études/bilans/diagnostics thermiques, EXP'AIR 54 effectue des mesures de perméabilité à l'air des bâtiments pouvant notamment être utilisées dans le cadre des études mise en œuvre par la première.

Les bureaux n° 53-54-55 peuvent être proposés. A noter que ces bureaux nécessitent une rénovation complète qui a été réalisée dans le cadre du programme TRANS'BAT financé par la Région et le conseil général, destiné à favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés d'insertion sur le territoire Terres de Lorraine, à travers la réalisation de chantiers en bâtiment.

Pour information, depuis le début de cette année, l'accueil de nouveaux arrivants et le développement de certains locataires sur le centre a permis la location de 110 m<sup>2</sup> de bureaux supplémentaires (sur une surface totale d'environ 2 000 m<sup>2</sup>).

Le bureau communautaire est invité à approuver les baux commerciaux.

---

### **Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le bail commercial conclu avec la société LORR-ENR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités ARIANE – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Bureaux n° 53-54
- Surface totale : 40 m<sup>2</sup>
- Loyer : 320.02 € HT mensuels
- Avance sur charges : 100.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 640.04 €

**approuve** le bail commercial conclu avec la société EXP'AIR 54 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Centre d'Activités ARIANE – 240 rue de Cumène – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Bureau n° 55
- Surface totale : 20 m<sup>2</sup>
- Loyer : 200.02 € HT mensuels
- Avance sur charges : 50.00 € mensuels
- Dépôt de garantie : 400.04 €

**autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_85**

**Rapporteur :**

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

---

**Objet :**

**Bâtiment artisanal – bail commercial**

---

La société ELEC B – Tous travaux d'électricité générale – basée à Messein, a sollicité la location d'une cellule sur le nouveau bâtiment artisanal de l'espace artisanal du Champ le Cerf.



Cette société créée depuis une dizaine d'année, est spécialisée notamment dans les systèmes de traitement des eaux et souhaite intégrer des locaux plus fonctionnels et adaptés suite à une restructuration et recentrage de son activité.

Le bureau communautaire est invité à approuver le bail commercial.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** le bail commercial conclu avec la société ELEC B à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 pour l'occupation de ses locaux dans les conditions suivantes :

- Site : Bâtiment artisanal – Espace artisanal du Champ le Cerf – 84 rue des Fourrières – 54 230 NEUVES-MAISONS
- Dénomination locaux : Cellule 4
- Surface totale : 106 m<sup>2</sup>
- Loyer : 513.22 € HT mensuels
- Avance sur charges : 61.83 € mensuels
- Dépôt de garantie : 1 026.44 €

**autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_86**

**Rapporteur :**  
**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique**

**Objet :**  
**Messein – Mise à disposition de parcelle**

Le promoteur Avenir Immobilier, via la SCI les Terrasses des Milleries, en charge du projet d'aménagement du site des Milleries à Messein, a sollicité en novembre 2013 la mise à disposition de la parcelle AB 622, nue de toute construction, située à proximité immédiate des cellules commerciales place de l'Estacade pour l'installation d'une bulle de vente.

La convention de mise à disposition étant arrivée à échéance au 30/04/2014, la SCI a sollicité une prolongation d'un mois avec possibilité d'un mois supplémentaire.

Le bureau communautaire est invité à approuver l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition conclue avec La SCI les Terrasses des Milleries entérinant la prolongation de la mise à disposition de la parcelle AB 622 sur la commune de Messein (54 850) jusqu'au 31 mai 2014 avec possibilité, sur demande écrite, de solliciter un mois supplémentaire soit jusqu'au 30 juin 2014. Les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

**autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération.

## DÉLIBÉRATION N° 2014\_87

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Admissions en non-valeur**

---

Le trésorier communautaire a établi des états de produits irrécouvrables motivés et sollicite l'admission en non-valeur de ces créances. Cela permet d'apurer les comptes de prises en charge des titres qui ne seront vraisemblablement pas soldés. Il est rappelé toutefois que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à des poursuites ultérieures si celles-ci s'avéraient possibles.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**se prononce** favorablement sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables conformément aux états ci-dessous présentés par le trésorier communautaire :

Etat établi le	Montant des produits irrécouvrables	Budget concerné	Exercice concerné
29/11/2013	80,76 €	Principal	2009-2012-2013
29/11/2013	263,91 €	Eau	2013
29/11/2013	969,60 €	Eau	2012-2013
29/11/2013	983,39 €	Eau	2010-2011-2012
09/12/2013	42,59 €	Eau	2009
10/12/2013	1 208,98	Gestion Economique	2010
17/12/2013	177,24 €	Eau	2012
24/01/2014	11 658,69 €	Eau	2008 à 2013
19/02/2014	916,90 €	Eau	2006
21/02/2014	23,72 €	Eau	2013
21/02/2014	422,97 €	Eau	2013
24/02/2014	237,12 €	Principal	2013
24/02/2014	6 775,22 €	Eau	2008 à 2013
24/02/2014	115,67 €	Eau	2012-2013
14/03/2014	1 763,98 €	Eau	2010 à 2014
14/03/2014	72,80 €	Principal	2012
18/03/2014	5,93 €	Eau	2012
10/04/2014	1 337,53 €	Assainissement	2006
10/04/2014	1 428,62 €	Eau	2006 à 2011
16/05/2014	496,87 €	Gestion Economique	2012
23/05/2014	343,38 €	Eau	2010-2011
27/05/2014	36,66 €	Eau	2012

**DÉLIBÉRATION N° 2014\_88**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Acceptation d'indemnités de sinistre**

---

**1 - Indemnisation sinistre : Effraction piscine communautaire – Budget Principal**

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 3 195,62 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser la présidente à encaisser les chèques établis par l'assureur en conséquence, d'un montant de 3 195,62 €.

**2 - Indemnisation sinistre : Bris pare-brise véhicule AM657RD – Budget Transport**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 2 388 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser la présidente à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 2 388 €.

**3 - Indemnisation sinistre : : Bris pare-brise véhicule BY038GY – Budget Transport**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 1 668 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser la présidente à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 1 668 €.

**4 - Indemnisation sinistre : : Bris pare-brise véhicule AM657RD – Budget Transport**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 2 388 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser la présidente à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 2 388 €.

**5 - Indemnisation sinistre : Dommages gymnase Ferry – Budget Principal**

L'assureur SMACL indemnise la CCMM à hauteur de 5 931,60 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser la présidente à encaisser les chèques établis par l'assureur en conséquence, d'un montant de 5 931,60 €.

**6 - Indemnisation sinistre : Vol godet minipelle Volvo EC27C – Budget Eau**

L'assureur GROUPAMA indemnise la CCMM à hauteur de 660 €.

Il est proposé d'accepter l'indemnisation et d'autoriser la présidente à encaisser le chèque établi par l'assureur en conséquence, d'un montant de 660 €.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget Principal par SMACL à hauteur de 9 127,22 €

**accepte** l'indemnisation des sinistres sur le budget Transport par GROUPAMA à hauteur de 6 444 €

**accepte** l'indemnisation du sinistre sur le budget Eau par GROUPAMA à hauteur de 660 €.

**autorise** le président à procéder à l'encaissement des chèques établis en conséquence.

## **DÉLIBÉRATION N° 2014\_ 89**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Aménagement – Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parc d'activités Brabois forestière**

---

Le groupement IN SITU /ATEVE est titulaire du marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parc d'activités Brabois forestière pour un montant de 147 586,69 euros hors taxes (suite à l'avenant n°1).

Des études complémentaires doivent être réalisées par le groupement afin de finaliser le projet préalablement à la désignation du futur concessionnaire.

Il s'agit notamment de la réalisation d'un dossier technique complet sollicité par le conseil général en vue de l'autorisation de réaliser le tourne à gauche d'entrée du parc sur la RD 974 et de la rédaction du cahier des charges en vue de levers topographiques liés à la conduite de gaz à Chavigny.

Par ailleurs les travaux d'aménagement au sein du parc et l'amenée des réseaux d'eau potable et d'assainissement depuis le centre de Chavigny vers le parc seront exécutés en différé. En effet, les travaux d'amenée des réseaux resteront sous maîtrise d'ouvrage de la CCMM alors que les travaux d'aménagement au sein du parc seront réalisés par le concessionnaire prochainement désigné.

Aussi l'avenant précise la répartition des honoraires dûs au maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement au sein du parc et ceux pour les travaux d'amenée des réseaux.

Le présent avenant s'élève à 6 463,97 € HT.

Le nouveau montant du marché est porté à 154 050,66 € HT soit une augmentation de 4,3 % au regard de l'avenant n°1 et de 55,82% au regard du montant initial du marché. Cette proposition est soumise à l'avis de la commission d'appel d'offres du 5 juin 2014.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parc d'activités Brabois forestière pour un montant de 6 463,97 euros HT.

**autorise** le président à signer l'avenant n°3

**autorise** le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente.

Le secrétaire,

Thierry WEYER



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2014_ 80	Habitat - Finances	Habitat - attribution aides mai 2014
2014_ 81	Développement économique	Centre d'activité Ariane – bail commercial
2014_ 82	Développement économique	Centre d'activité Ariane – avenant convention occupation précaire
2014_ 83	Développement économique	Centre d'activité Ariane – avenant bail commercial
2014_ 84	Développement économique	Centre d'activité Ariane – baux commerciaux
2014_ 85	Développement économique	Bâtiment artisanal – bail commercial
2014_ 86	Développement économique	Messein – Mise à disposition de parcelle
2014_ 87	Finances	Admissions en non-valeur
2014_ 88	Administration générale	Acceptation d'indemnités de sinistre
2014_ 89	Commande publique	Aménagement – Approbation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du parc d'activités Brabois forestière

## Signatures

Stéphane BOEGLIN	Procuration à Bernard ROUILLON	Filipe PINHO	
Xavier BOUSSERT		Patrick POTTS	
Jean-Marie BUTIN		Bernard ROUILLON	
Pascal DURAND		Pascal SCHNEIDER	
Jean-Luc FONTAINE		Marie-Laure SIEGEL	
Marie-Louise KADOK		Etienne THIL	
Daniel LAGRANGE	Excusé	Hervé TILLARD	
Jean LOPES		Thierry WEYER	
Audrey NORMAND			

